

Transferts de siège social

RECTIFICATIF à l'annonce 861543300 passée dans la Tribune n°209 du 21/12/17 de la **SCI CATALANO** RCS Romans sur Isère 520546094 au capital de 1600 €. **Il fallait lire siège social** : Quartier Fontalis Ste Euphémie 26400 Crest. Le siège a été transféré de Quartier Fontalis Ste Euphémie 26400 Crest à Quartier les Arras 26400 Aouste sur Sye.

880671400

Augmentations de capital

Me Etienne RISPAL - Notaire
84390 SAULT

Aux termes d'une AGE du 17/02/2018, l'associé unique de la Société **TRANSPORTS AYME Pascal, SASU**, au capital de 1.500 €, siège social à BRANTES (84) La Claperie, immatriculée au RCS d'AVIGNON, sous le n° 833891161, a décidé d'augmenter le capital pour le porter à la somme de 19 000 €. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Pour avis, Me Etienne RISPAL

880858100

Projets de fusion

AVIS DE PUBLICITE RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION DES ASSOCIATIONS "LA CATANANCHE" ET "UNIVERSITE NYONSAISE DU TEMPS LIBRE"

Par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2018, les associations "La Catananche" et "Université nyonnaise du Temps Libre" ont conclu un projet de fusion, aux termes duquel il est envisagé la fusion par voie d'absorption de l'association "La Catananche" par l'association "Université Nyonnaise du Temps Libre".

1. CARACTERISTIQUES DES DEUX ASSOCIATIONS

1. Association absorbante : " UNIVERSITE NYONSAISE DU TEMPS LIBRE ", association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Nyons sous le numéro W262000108, publiée au Journal Officiel du 21 juillet 2001. Maison des associations, BP 45, 26111 Nyons cedex.

2. Association absorbée : " LA CATANANCHE ", association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Nyons, sous le numéro 0262000664 (actuellement W26000912), et publiée au Journal Officiel du 2 avril 1986. 18 rue Debiez à 26110 Nyons.

2. EVALUATION DE L'APPORT

Les éléments apportés par l'association absorbée dans le cadre de la fusion sont valorisés à leur valeur réelle, sous réserve d'approbation des derniers éléments de la clôture au 31 décembre 2017 de " La Catananche " :

- Actif apporté : 5 947,16 euro
- Passif transmis : néant
- Actif net à transmettre : 5 947,16 euro

3. DATE D'EFFET : La fusion prendra effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2018

4. DATES DE DELIBERATION DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES :

L'association " La Catananche " sera réunie en assemblée générale extraordinaire le 5 mai 2018 à 9 h 30 à la Maison de Pays, à Nyons. L'association " Université Nyonnaise du Temps Libre " sera réunie en assemblée générale extraordinaire le 5 mai 2018 à 14 heures à la Maison de Pays, à Nyons.

Le présent avis de projet de fusion est publié pendant une période ininterrompue de 30 jours sur les sites internet des associations aux adresses : <https://lacatananche.wordpress.com/> ou <http://unf1.net/fusion.htm>.

Pour avis

880547400

Com

Franck CA
468 Avenue
84504 BOLL
Tel 04 90 31
Email : scp-
Aurélien CA
Résidence I
84110 VAIS
Tel 04 90 31
Email : carr

Le S
à 8

Il sera proc
dernier encl

VEHICULES

- 1 PEUGE
- 3 RENAUL
- 1 CAMION
- 2 PEUGE
- 2 PEUGE
- 2 PEUGE
- 1 GARAVA
- 1 PEUGE
- PRIX 10000
- 1 PEUGE
- PRIX 9000
- 1 PEUGE
- 2016, 4670
- 1 PEUGE
- PRIX 12000

MATERIEL

- Perforateur
- 2A et TE 6A
- et ROBIN,
- Débroussa
- battene ; E
- signalisati
- Marteau et
- Coffrets te